

**COMMUNE
D'ARBONNE**

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté municipal n° 2026 -URBDP-007

Demande déposée le 07/01/2026 Complétée le : 26/01/0026	
Demande affichée le	
Par :	Madame ROZEWICZ Francette
Demeurant à :	14 Chemin de Haieta 64210 ARBONNE
Pour :	Installation photovoltaïque
Sur un terrain sis :	14 Chemin de Haieta
Références cadastrales :	BP 0048

N° DP 64 035 2600001

Destination : Habitation

**Surface de plancher créée :
0 m²**

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/07/2019 et modifié les 14/12/2019 et 29/03/2025,
Vu le Schéma Directeur des Eaux Pluviales approuvé le 05/02/2022,
Vu le Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire (PLUi) Labourd-Ouest prescrit par délibération en date du 09 décembre 2023,
Vu le règlement de la zone UB,
Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 8 février 2026,

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

Arbonne, le 17/02/2026

Le Maire,



Marie-José MIALOCQ